

## COMMUNE DE JONCHEREY

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

#### SALLE COMMUNALE

##### Personnes présentes :

Jacques ALEXANDRE	Michèle BELOSSAT	Martine BENJAMAA
Alexis BEUSCART	Francis BLANC	Sébastien THEVENEAU
Priscillia COTTET	Lucie ROUGEOT	Elisabeth TATTU
Guy RICHE	Régine COMANDINI	Michel STALDER
Dominique BOISSON	Brigitte GOSSART	

Absents excusés : Jacques SALVI procuration à Francis BLANC

La séance est ouverte à 20 h 00

#### **1) Election d'une ou d'un secrétaire :**

Francis BLANC est désignée secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

#### **2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2021 :**

Approuvé à l'unanimité.

#### **3) Vote du compte administratif et compte de gestion 2020 et affectation du résultat :**

Le Maire présente le compte administratif (commune) et le compte de gestion (trésorerie) pour l'année 2020.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 540 945,98 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à - 161 001,01 €

Le solde d'exécution de l'exercice s'élève à 379 944,97 €

Le compte administratif et le compte de gestion sont à l'identique, le conseil valide ces deux documents (hors de la présence du Maire).

Le report sur le budget primitif 2021 s'effectuera de la façon suivante :

002 « excédent de fonctionnement » → 364 944,97 €

001 « déficit d'investissement » → 161 001,01 €

1068 « excédent fonctionnement capitalisé » → 176 001,01 €

Reste à réaliser → 15 000,00 €

Adopté à l'unanimité.

**4) Vote du budget primitif 2021 :**

Le Maire donne lecture du budget et répond aux questions des élus sur celui-ci. Après débat le conseil valide à l'unanimité le budget primitif tel que présenté :

Fonctionnement : 1 285 060,97 €  
Investissement : 751 429,98 €

**5) Mise en place du régime des astreintes :**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour fixer le régime des astreintes pour la filière technique. En effet, la trésorerie réclame cette délibération pour effectuer le paiement des astreintes des adjoints techniques pendant la période hivernale ou éventuellement en cas d'inondation. Celles-ci seront rémunérées en fonction du barème en vigueur.

**Questions diverses :**

- Le Maire fait le point sur la mise en place des caméras de vidéo-surveillance.
- Info sur les dates des élections régionales et départementales. Mise en place des tours de garde pour les 13 et 20 juin 2021.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire

Jacques ALEXANDRE



Le secrétaire de séance

Francis BLANC